



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 038-213804552-20231218-D2023\_061-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-061

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 24  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire**  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2023

**Présents** : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Téo FLANDRIN, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

**Absents excusés** : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Florence VERLAQUE), Rachel BASSET (pouvoir à Patrick ROZE), Clément RAVET (pouvoir à Elodie DUGUE)

**Absent** : Romain BIANZANI

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel CREMONESI

**DENOMINATION D'UNE PLACE « PLACE FRANCOIS MANCIPOZ »**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Marie-Paule MARTIN a souhaité respecter la volonté de sa maman, Mme Jeanne MARTIN, de faire un don de 55 000 euros à la Commune pour la rénovation de l'église Saint- Barthélémy.  
Ce leg a permis de financer une partie des travaux de réhabilitation de l'église.

Compte-tenu de ce qui précède et, afin de remercier Madame MARTIN de cette généreuse donation, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer le parking/place réalisé en 2020 à l'angle de la rue d'Hugues de Demptézieu et de l'impasse de l'Aumônerie, « Place François MANCIPOZ », en l'honneur de son grand-père.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune et notamment la dénomination et le numérotage des voies communales ;

Vu les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 qui oblige les communes de plus de 2000 habitants à établir la liste des voies publiques et privées afin de la communiquer au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adopter la dénomination de place « Place François MANCIPOZ » de la présente délibération,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

APPROUVE la dénomination de la Place « Place François MANCIPOZ » de la présente délibération,


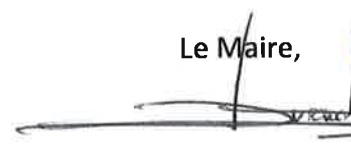
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DENOMINATION

Secteur	Référence(s) cadastrale(s)	Dénomination retenue
Secteur de Demptézieu	AD 329	Place François MANCIPOZ

Fait et délibéré le 18 décembre 2023  
Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND